



**Cgt-Educ'Action 06**  
**34 Bd Jean Jaurès**  
**06300 Nice**

**Déclaration préalable de la Cgt-Educ'Action 06**  
**CTSD du 21 février 2022**

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Ce CTSD vient après 5 ans de présence de M. JM Blanquer à la tête du Ministère de l'Education. Force est de constater l'échec de cette politique de contre-réformes qui n'ont même pas été financées

Une fois de plus, même si la dotation dans les Alpes-Martimes est positive, les moyens donnés pour appliquer la politique du Ministère ne sont pas à la hauteur des besoins et ce sont les écoles elles mêmes, qui payent sur leurs moyens, par une augmentation des effectifs des classes non touchées par les dédoublements ou la limitation à 24 des GS par exemple.

Rappelons que dans les propositions faites lors du Groupe de Travail la balance entre les fermetures de classes et les ouvertures envisagées est très clairement négative.

Dans un courriel que nous vous avons adressé durant ces vacances nous vous avons posé un certain nombre de questions et espérons avoir des réponses à ces dernières.

Nous reconnaissons un changement depuis votre arrivée et une meilleure qualité d'écoute, mais le manque de moyens octroyés au département nuit à cette volonté de dialogue.

Nous dénonçons aussi le maintien des évaluations de CP qui, outre leur manque de sens tant pour les élèves que pour les enseignant-e-s, arrivent après une période particulièrement perturbée depuis décembre.

Enfin nous souhaitons avoir des informations sur les conséquences de la contre-réforme de la Formation initiale sur les personnels:

- Concernant les futurs PFSE du concours 2022 qui seront mis à temps plein sur des classes, des postes leur seront ils réservés? Comment seront utilisés les moyens dégagés?
- Concernant les 1/3 de décharges (PEMF et Directions d'école), combien de ces postes seront pourvus par des alternants? Comment seront alors utilisés les postes dégagés?